Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261120-2026011127renou-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Publication : 20/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

Objet : Information relative à la mise à disposition du conservateur du musée au profit de la commune de Zonza

Date de la convocation : 6 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 34
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Nicolas BATTINI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Hélène SALGE.

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI ;
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le Décret 2008-580 en date du 18 juin 2008 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261120-2026011127renou-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Publication : 20/11/2026

Vu la délibération municipale n° 2023/NOV/01/24 en date du 16 novembre 2023 portant approbation d'une convention de mise à disposition d'agent titulaire de la ville de Bastia en vue d'occuper les fonctions de conservateur du patrimoine du musée de la Résistance de Zonza ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 9 novembre 2026 ;

Considérant que dans le cadre du programme de rénovation et de développement du musée de la Résistance de Zonza, la commune en question a sollicité la ville de Bastia afin de pouvoir s'appuyer sur les conseils d'un expert qui aura pour mission d'accompagner les services dans cette transition et d'assurer l'authenticité scientifique des collections exposées ;

Considérant la validation de la mise à disposition d'un agent titulaire de la Ville de Bastia, afin d'exercer les fonctions de conservateur du patrimoine auprès de la commune bénéficiaire, à raison d'une journée par mois, à compter du 1er octobre 2023 ;

Considérant la proposition de renouveler cette mise à disposition pour une durée de trois ans, selon les mêmes modalités, sous réserve de la conclusion de la convention correspondante à compter du 1er octobre 2026, afin de poursuivre cet accompagnement et d'assurer la continuité de cette mission d'expertise scientifique et patrimoniale ;

Considérant que cette mise à disposition prévoit le remboursement par la commune d'accueil des charges correspondant à la quotité de travail effectuée par l'agent en son sein, conformément aux dispositions réglementaires applicables à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le renouvellement de cette mise à disposition pour une durée de trois ans.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 19/11/2026

Antoine GRAZIANI

Le Maire,

Signé électroniquement le 19/11/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.